

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC502

présenté par
M. Raphan, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 212 par la phrase suivante :

« Un programme spécifique dans le cadre d'un partenariat bilatéral stratégique avec l'ANR et l'audiovisuel public français (Radio France, France Media Monde et France TV) sera créé afin de financer une production plus importante de documentaires scientifiques dans le paysage audiovisuel public français. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi fait le constat de la nécessité de renforcer la place de la science dans la société, dont témoigne la défiance visible dans un certain nombre de domaines. Cet amendement vise en conséquence à renforcer les mesures envisagées en prévoyant l'instauration d'un partenariat bilatéral entre l'ANR et l'audiovisuel public permettant la diffusion d'une information scientifique de qualité.